

**SEANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2021**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel au nombre de cent cinq au Centre de conférences CAPITAL 8 - 32, rue de Monceau à Paris 8<sup>ème</sup>, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le six décembre deux mille vingt et un.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 30.

À l'unanimité, M. Alain Sanson, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury est désigné comme secrétaire de séance.

Le Comité,

- **a approuvé**, à l'unanimité, les modalités d'identification des participants, de scrutin, d'enregistrement et de conservation des débats du Comité du 13 décembre 2021 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité d'administration du 11 octobre 2021 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la délibération fixant les orientations budgétaires du Sigeif pour l'exercice 2022 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, le rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz effectué par le Sigeif au titre de l'exercice 2019 (*seules, les collectivités adhérentes à la compétence gaz ont pris part au vote*) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, l'avenant n° 26 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz entérinant l'adhésion des communes de Bièvres, d'Ormesson-sur-Marne et des Loges-en-Josas au Sigeif, à la suite de l'arrêté interpréfectoral du 8 octobre 2021 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés entérinant l'adhésion des communes de Bièvres, d'Ormesson-sur-Marne et des Loges-en-Josas au Sigeif, à la suite de l'arrêté interpréfectoral du 8 octobre 2021 (*seules, les collectivités adhérentes à la compétence électricité ont pris part au vote*) ;

.../...



- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation, d'exploitation et de maintenance de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics communaux dans la commune de Maisons-Alfort (*le délégué de la commune de Maisons-Alfort n'a pas pris part au vote*) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la création de deux postes « économiste de flux » pour la direction de la transition énergétique et de l'innovation, chargés de l'accompagnement des communes dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, du suivi du programme ACTEE2 Merisier, de la mobilisation des financements et de la valorisation des travaux par les certificats d'économies d'énergie (CEE) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la délibération fixant une prime d'intéressement à la performance collective des services, élargie pour l'année 2022, à l'ensemble du personnel du Syndicat considéré comme un service unique ; cette prime de 600 euros par agent vise à valoriser l'implication de l'ensemble des agents dans la réussite du déploiement de la solution numérique de gestion de la réalisation des adhérents du Syndicat (outil CRM) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la modification de la durée du temps de travail au Sigeif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, les modalités d'utilisation des véhicules de service du Sigeif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **a été informé**, du compte rendu des décisions prises par le président du Sigeif, depuis la date du dernier Comité d'administration, en vertu de sa délégation ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16 heures.

Affiché le 13 décembre 2021,  
Le Président du Syndicat,



**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville